



AST⁶⁷

Alsace Santé au Travail

Partenaire des entreprises

REACH - SGH

Comment les services de santé au travail
peuvent-ils aider les entreprises ?

Les services de santé au travail sont directement concernés...

- Équipe pluridisciplinaire
 - ▶ Médecin spécialiste
 - > 10 ans d'études médicales
 - ▶ Assistante médicale
 - ▶ Intervenant en prévention des risques professionnels
 - Assistance technique
 - Spécialistes en métrologie, toxicologie, ergonomie, psychologie...

...au travers de plusieurs de leurs missions

- Préserver la santé au travail
- Aider et conseiller les entreprises
 - ▶ Risque chimique
 - Evaluation du risque (identifier les dangers, déterminer les expositions, hiérarchiser les risques et les évaluer : métrologie, biométrie...)
 - Prévention
 - Traçabilité
 - Formation
 - Information

REACH apporte plus d'informations sur les effets des substances

**Peu de données disponibles sur les produits chimiques mis sur le marché européen en très grandes quantités – 1999
(> 1000 tonnes par an et par fabricant)**

Source CNRS

● Toxicité aiguë orale	76,96 %
● Toxicité aiguë inhalation	50,75 %
● Toxicité aiguë voie cutanée	52,94 %
● Toxicité aiguë, autres voies	35,01 %
● Irritation cutanée	73,27 %
● Irritation oculaire	72,90 %
● Sensibilisation	48,32 %
● Toxicité doses répétées	58,17 %
● Toxicité génétique <i>in vitro</i>	66,94 %
● Toxicité génétique <i>in vivo</i>	37,89 %
● Carcinogénicité	43,89 %
● Toxicité de la reproduction	26,00 %
● Toxicité du développement/tératogénicité	32,01 %
● Autres informations pertinentes	51,93 %
● Exposition humaine	55,94 %

REACH apporte plus d'informations sur les effets des substances

- Après une période transitoire jusqu'en 2018, obligation générale d'enregistrement
 - ▶ (R = registration) pour toutes les substances fabriquées en quantités ≥ 1 T par an et par fabricant et couvertes par le règlement REACH
 - ▶ = disparition de la distinction entre substances existantes et substances nouvelles

REACH apporte plus d'informations sur les effets des substances

- Les informations demandées pour le dossier d'enregistrement dépendront des quantités en jeu
 - ▶ Néanmoins le bilan système REACH / système actuel est positif
 - ▶ De nouvelles données seront disponibles pour 30 000 substances (prévisions initiales) – actuellement 150 000 pré-enregistrées

REACH apporte plus d'informations sur les effets des substances

- Le champ d'application du système REACH est élargi par rapport au système actuel :
 - ▶ il intègre certains intermédiaires isolés et certaines substances présentes dans les articles/objets.
 - ▶ les obligations seront là encore, liées aux quantités en jeu

REACH apporte plus d'informations sur les effets des substances

- Une forme restreinte d'enregistrement sera obligatoire pour certains intermédiaires isolés,
 - ▶ Les substances intégrées dans les articles/objets devront être enregistrées si elles présentent des propriétés dangereuses et sont destinées à être dégagées lors de l'utilisation du produit (exemple : l'encre d'une cartouche),
 - ▶ Les substances intégrées dans les produits devront être notifiées si elles présentent des propriétés dangereuses et sont susceptibles d'être dégagées dans des conditions normales et raisonnablement prévisibles d'utilisation

REACH apporte plus d'informations sur les effets des substances

- Les substances qui présentent un risque pour la santé ou l'environnement feront l'objet d'une évaluation (= E de REACH) par les autorités compétentes des États membres et un complément d'information pourra être demandé

Le SGH harmonise les étiquetages


Seuils de
classification très
différents entre les
pays

Source :
congrès de Marseille 2007

Dr. Uta Jensen-Korte
European Commission
DG ENTR – G 1

Substance - oral toxicity LD₅₀ = 257 mg/kg

GHS	Danger (Skull & Cross Bones)
Transport	liquid: slightly toxic; solid: not classified
EU	Harmful (St Andrew's Cross)
US	Toxic
CAN	Toxic
Australia	Harmful
India	Non-toxic
Japan	Toxic
Malaysia	Harmful
Thailand	Harmful
New Zealand	Hazardous
China	Not Dangerous
Korea	Toxic



De meilleures informations sur
les effets des substances

Et l'harmonisation de ces données

Nous permettront de mieux identifier les dangers
avant de hiérarchiser les risques potentiels

REACH apporte plus d'informations sur l'effet des expositions au produit

- FDS + rapport de sécurité chimique éventuel (en annexe de la FDS)
- Rapport de sécurité chimique
 - ▶ Si la substance satisfait aux critères de classification comme substance dangereuse ou est considérée comme une substance PBT ou VPVB (cette disposition ne concerne pas les intermédiaires).
 - ▶ Et si la substance ≥ 10 tonnes par an et par fabricant / importateur.

REACH apporte plus d'informations sur l'effet des expositions au produit

- Les fabricants et les importateurs devront faire porter leur évaluation de la sécurité chimique non seulement sur :
 - ▶ leurs propres utilisations et les utilisations en vue desquelles ils mettent leurs substances sur le marché,
 - ▶ mais également sur l'ensemble des utilisations que leurs clients leur demanderont de couvrir.

REACH apporte plus d'informations sur l'effet des expositions au produit


- L'évaluation de sécurité chimique comprendra :
 - ▶ Une évaluation des risques pour la santé humaine,
 - ▶ Une évaluation des risques que les propriétés physico-chimiques représentent pour la santé humaine,
 - ▶ Une évaluation des risques pour l'environnement,
 - ▶ Une évaluation PBT (persistantes, bioaccumulables et toxiques) et VPVB (très persistantes et très bioaccumulables),
 - ▶ Une évaluation de l'exposition,
 - ▶ Une caractérisation des risques
 - ▶ Une identification des mesures appropriées en vue de maîtriser valablement les risques identifiés

REACH apporte plus d'informations sur l'effet des expositions au produit

- Sur Internet : un service national d'assistance technique (« Helpdesk ») est assuré par le BERPC

<http://www.berpc.fr/reach-info/index.php>

- *La nouvelle Agence mettra à la disposition du public les informations non confidentielles, dans une ou plusieurs banques de données accessibles au public sur Internet et, sur demande, elle pourra mettre à disposition d'autres informations non confidentielles.*



De meilleures informations sur l'effet des
expositions au produit

Selon leurs utilisations

Et sur les mesures de prévention

Et une meilleure accessibilité de ces données

Nous permettront de mieux accompagner les
entreprises dans l'évaluation et la gestion
du risque chimique

REACH limite l'utilisation des produits les plus dangereux

- L'utilisation de substances très dangereuses (enregistrées ou non) de type
 - ▶ CMR cat. 1 et 2,
 - ▶ PBT,
 - ▶ VPVB,
 - ▶ perturbateurs endocriniens etc...sera soumise à autorisation (A = autorisation).
- La Commission pourra décider, si les risques sont jugés inacceptables, d'interdire certaines utilisations ou certaines substances.

En résumé

REACH et le SGH

- Permettent d'évaluer le risque de façon plus fiable en améliorant les informations sur les produits et les risques liés à leurs utilisations
- Favorisent la substitution des produits les plus dangereux
- Imposent une amélioration de la qualité des informations relatives aux mesures de prévention à prendre
- Favorisent la traçabilité et la pertinence du suivi du fait de la meilleure connaissance des risques
- Et vont accroître la charge de travail des formateurs...

Vos services de santé au travail

- Pourront vous aider dans l'ensemble de la démarche
 - ▶ Réactualiser l'évaluation des risques, mise à jour du document unique
 - ▶ Renforcer les mesures de prévention si nécessaire
 - ▶ Assurer la traçabilité des expositions résiduelles (fiche et attestation d'exposition)
 - ▶ Informer, former l'ensemble des acteurs de l'entreprise



REACH - SGH

Je vous remercie pour votre attention